

LIEN AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Axe n°2 : Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité, objectifs 6 et 7

MOYENS ET OUTILS NÉCESSAIRES

- Une base des données avec les médecins vers lesquels il est possible d'adresser des patients en cas de soins urgents ou non programmés
- Un plan de communication et supports de communication, notamment autour des dispositifs « Un médecin 116 117 » et « Entr'Actes »
- Un protocole de coordination entre les laboratoires biomédicaux, les pharmaciens et les cabinets de radiologie

PUBLIC VISÉ

Habitants du territoire de la CPTS

LES PARTENAIRES

Professionnels médicaux et paramédicaux
Laboratoires biomédicaux
Pharmaciens
Radiologues de ville sur le territoire de la CPTS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville

LES ACTIONS MENÉES

- **Constituer une base de données avec les plages de consultations sans RDV / SNP disponibles sur le territoire de la CPTS à partir de l'annuaire Ameli, afin de pouvoir leur adresser des patients**
- **Établir un plan de communication, en définissant les objectifs, les publics cibles et les canaux de communication les plus adaptés (magazine municipal, ...), en construisant les supports de communication (flyers, articles, affiches, ...) et en identifiant les relais de communication (médecins libéraux, pharmaciens, ...)**
 - o Promouvoir auprès du public l'utilisation du dispositif « Un médecin 116 117 »
 - o Promouvoir auprès des professionnels de santé l'utilisation de l'application gratuite « Entr'Actes » sur le territoire pour améliorer la prise en charge en urgence des patients en mettant en relation les professionnels de santé libéraux (prescription, examens, surveillance...). L'ensemble des professionnels peuvent remplir leurs disponibilités
- **Co-construire un protocole de coordination avec les laboratoires biomédicales, les pharmaciens et les cabinets de radiologie pour améliorer la coordination avec les professionnels de santé libéraux et mettre en place des « circuits courts » :**
 - o Recenser les structures pouvant être associées
 - o Définir les règles d'adressage
 - o Constituer et partager l'annuaire commun
- **Évaluer la possibilité de la participation de la CPTS aux projets d'expérimentation (ex. l'expérimentation du forfait de réorientation des patients des services d'urgences vers la médecine de ville à laquelle participe le CH de Haguenau)**

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début : 6-18 mois après la signature de l'ACI



VOUS SOUHAITEZ
PRENDRE PART À
L'UNE DE NOS
ACTIONS, ADHÉREZ...

